

**ARRETE PROVISOIRE DE STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX DE
FAÇADE DE LA TOUR BECQUET (CREATION DE PLATEFORMES ET AIRE
DE STOCKAGE) RUE GUYNEMER A DARNÉTAL DU 13 OCTOBRE 2022
AU 9 AOUT 2023**

NOUS, le Maire de DARNÉTAL,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la route, notamment l'article R. 411-25,

Vu, l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967,

Vu, l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les opérations suivantes : travaux de façade de la Tour Becquet (création de plateformes et aire de stockage),

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes assurant les travaux et les usagers,

ARRETONS :

Article 1 : pendant les travaux de façade de la Tour Becquet (création de plateformes et aire de stockage) rue Guynemer, du 13 octobre 2022 au 9 aout 2023, le stationnement sera interdit et qualifié de gênant sur 10 places de parking situées de part et d'autre de la Tour Becquet rue Guynemer, afin d'y installer les matériaux nécessaires aux travaux. Il sera matérialisé par des barrières et panneaux de chantier.

Article 2 : la signalisation, ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes et des piétons seront fournies et mises en place par les personnes réalisant les travaux et sous leur responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : la demande de prolongation doit parvenir 48h avant l'expiration de l'arrêté. A défaut, les travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Darnétal, Messieurs le Commissaire Central de Police, le Commandant de la C.R.S. 31, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Darnétal, le 14 octobre 2022



Le Maire,
Christian LECERF